

NOS POTINS - VILLE

Une taxe sur le mariage !

Dans le souci de réaliser les quelques milliards de zaïres lui imposés par l'autorité régionale pour l'exercice 1993, le "comzonas" et chef de cité de Kakutya, le sieur Kansilemba vient de faire montre d'une originale imagination créatrice : tous les couples sans ticket de mariage contracté à son office d'Etat civil doivent payer chacun une amende de 50 millions de zaïres après s'être acquittés des frais de convocation ou de mandat. Sans quoi, le contrat de mariage est suspendu !

Territoriaux ou propagandistes ?

Comme aux beaux vieux temps de Parti-Etat, le commissaire de zone de Pangi et son "comzonas" continuent à courir monts et vaux pour prêcher les actions et les enseignements d'un certain Guide éclairé et pacificateur. Cela incommode bien les autres cadres de la territoriale et les populations sollicitées par d'autres idéologies. Pangi serait déphasé du processus démocratique et des prochaines échéances électorales à cause d'un mec ... acquis au statu quo !

La colère des bouchers

Durant plus d'une décennie déjà, une catégorie de militaires et agents de l'Etat bouffaient de la viande au moins six fois la semaine car elle coûtait moins cher pour eux plutôt que pour tous à Bukavu. Des privilégiés des deux Républiques. Tenez. Jusqu'au 20 octobre 1993 cette pratique était cautionnée au grand marché de Kadutu par l'Hôtel de ville qui vient de répondre positivement mais avec un léger retard à la plainte du comité des bouchers en colère. Uniformisation des prix pour tous les Bukaviens, civils et militaires et autres agents de l'Etat qui cessent désormais de payer le kilo de viande à 5 millions de zaïres. Mais diantre que faisaient l'autorité militaire, municipale, l'inspection urbaine des affaires économiques et l'Aneza pendant dix ans ? La bouche qui a tété n'oublie pas la saveur du lait. Obéiront-ils à la loi du maire, après la longue fièvre de "démonétisation" ?

Des accidents classés sans suite

A quoi servent les agents de l'ordre et ceux de la brigade minière au Maniema où les accidents de roulage et vols et autres infractions se commettent sans qu'un seul procès verbal ne soit dressé ? Très récemment, 16 personnes ont péri dans un accident de circulation mais aucune enquête, fut-elle de routine, n'a été ouverte en dépit de l'insistance du parquet de Kindu. L'autre jour, le gouverneur intérimaire a failli trépasser sous la barbe des OPJ à compétences trop générales !

Réparez le pont de Ngomo

Le voyage entre Bukavu et Uvira était déjà devenu une aventure lorsqu'on empruntait les escarpements de Ngomo. Raison : l'effondrement d'un pont surplombant la rivière Ngomo. Que l'autorité régionale et l'Office des routes viennent de réparer vite et mal pour épargner aux usagers de cette route nationale le détour au Rwanda. Un détour parsemé d'embûches et de tracasseries inutiles. Preuve : le passage à tabac jusqu'à ce que mort s'en est suivie d'un étudiant de l'ISTKi, M. Mupenda, à Bugarama en préfecture rwandaise de Cyangugu.

Les saboteurs de la réforme

Il n'y a pas que les hommes politiques qui sabotent la réforme monétaire initiée au pays. Nombreux sont les opérateurs économiques et non des moindres, comme Kotecha - qui s'amuse à augmenter les prix sans prendre en compte le taux de dévaluation imposé par la réforme. Sieur Kotecha n'est pas seul ! Datco qui tarde à comprendre que l'Etat zaïrois n'est pas mort refuse la nouvelle coupure. Tout comme l'autre société qu'il gère par personne interposée : Shabair. Un honorable client s'est dernièrement vu refusé un billet parce qu'il voulait le payer au taux de la nouvelle coupure. Et dans l'enseignement, le secteur catholique a refusé de payer son personnel enseignant en nouveau zaïre alors que les disponibilités sont là : Le curé économiste était même arrêté puis libéré pour refus de recevoir les nouveaux zaïres de chez Libreza et de Pharmacie diocésaine. Un rappel à l'ordre peut vite rétablir ces personnes dans leur droit. Le peuple a vu des politiciens et des curés des paroisses qui ont prêché le refus du nouveau Zaïre, en train de le prendre dans les églises, sous forme d'offrande et de dîmes. Et de prier pour que Dieu bénisse les poches de ceux qui ont offert "l'argent sale" !

La résidence du "Gouvice" pillée

Comme ce fut le cas pour le gourégion Dilingi accusé, peu avant son départ, de détournement des biens de la résidence officielle, aujourd'hui, l'ancien "gouvice" Ngoy Shambuyi est taxé de pillage ! Les accusateurs ne sont autres que les agents des TP et AT. Ceux-là mêmes qui sont passés maîtres en détournement des biens de l'Etat après chaque mutation d'une autorité régionale. Appelé à occuper sa résidence officielle, M. Lwabanji s'est retrouvé avec des frigos éventrés, des casseroles bosselées, des meubles boiteux et des interrupteurs électriques arrachés. Oeuvre, dit-on, des enfants terribles de Shambuyi. Heureusement que le nouveau locataire du lieu a compris qu'il s'agissait des fonctionnaires par ailleurs impayés depuis plusieurs mois et qui ont écoulé une partie de leur butin au marché "Bwaki" de Kadutu !

Pour ou contre le boycott des élections en Afrique ?

Depuis les années 1970 jusqu'à nos jours les pays africains ploient sous le joug des régimes militaires, censés apporter davantage de clarté dans la gestion politique des pays, censés enfin remettre les hommes politiques pour le moins civils à l'exemple d'une organisation hiérarchisée et ordonnée, au pas afin qu'après la passation du pouvoir, ils puissent éviter les errements et autres maux dont les avaient accablés l'impréparation politique et l'accession à l'indépendance. Ces vœux pieux desdits régimes une fois au pouvoir, ils y vont de la même manière qu'ils les ont conquis.

L'année 1990, sous les coups de la perestroïka en URSS et de la libération des peuples de l'Europe orientale, a ouvert de nouveaux horizons pour un nouvel essor démocratique, par des CNS, par des contestations parfois vives des pouvoirs décentes et corrompus hissés à la force des coups d'Etat, et par des élections dites libres ça et là, au Nord comme au Sud de l'Afrique.

A l'exception de quelques pays, qui ont vu, des coups d'Etat permettre la libération des peuples opprimés, la plupart des pays se sont tournés vers les élections dites libres comme mode d'expression démocratique, et comme détonateur de changement.

Cependant, à la lumière de certaines élections totalement entachées d'irrégularités et des violations manifestes telles, celles organisées au Kenya, à Djibouti, au Cameroun, au Burkina, au Togo récemment et pourtant reconnues ou acceptées par les censeurs de la démocratie en Occident. Il y a lieu de se demander si oui ou non il faille boycotter les élections dites libres et démocratiques, qui seraient organisées par des anciennes dictatures pour se démocratiser ?

Faut-il oui ou non les boycotter ? Dans l'affirmative quels sont les arguments-choc qui permettraient à l'opposition de ne pas s'aliéner la population ou ses bases, et quels seraient les atouts à détenir pour prétendre à un boycott ?

Dans l'hypothèse d'un boycott, quelles sont les assurances ou garanties que l'opposition ne s'essoufferait pas après quelques mois d'élections truquées, remportées par le pouvoir en place ? Le retournement de veste des pseudo-politiciens Zaïrois et quelques zaïrois au lendemain de la tenue de la conférence nationale souveraine en faveur de celui qui n'avait obtenu apparemment aucun soutien lors desdits travaux est révélateur des impuissances zaïroises ?

On pourrait même se demander si le colonisateur belge fut chassé par les Congolais ou s'il avait quitté le pays, de lui-même ?

De toute évidence, la politique de la chaise vide n'a jamais été payante moins encore le boycott des élections lorsque, pour la plupart des cas, les anciens dictateurs logés à la tête des fortunes colossales placées dans les banques européennes ou américaines, sont considérés comme des partenaires crédibles face à l'opposition des pays du Tiers monde vers des pays d'accueil ou paradis fiscaux américains ou européens.

Le cas le plus récent et frappant du Togo, où avec un faible taux de participation de 30 %, Eyadéma général de son état, a été réélu à 97 % des suffrages, la France avait déjà annoncé, qu'elle regretterait le départ des observateurs américains et allemands, et selon elle, le mouvement de démocratisation ne peut être compromis ou remis en cause (sic). Le Togo pourrait s'engager dans une spirale de grèves, des contestations et autres excès, est-ce là une solution ? Quel est le gain des peuples dans ces turbulences ? L'opposition togolaise pour avoir boycotté ces élections n'est-elle pas complice, ou impotente dans ce qu'elle prétend soutenir ou défendre ? La France vient au demeurant de prendre position

en déclarant prendre note de ses élections et exprime le souhait de voir l'opposition participer à la seconde étape des élections législatives. Dans tous les pays où des élections scandaleuses s'étaient déroulées, certains anciens maîtres se sont succédés à eux-mêmes, à la grande joie de ces derniers et de leurs maîtres à penser, à titre d'exemple le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, les populations sans armes ni ressources, à la merci des quelques miettes distribuées lors des campagnes s'est retrouvée dans la situation antérieure au vote, c'est-à-dire sans avenir.

Au Congo, le boycott du second tour des législatives dans onze circonscriptions a été plutôt payant, laissant cependant un lourd tribut de 30 morts, des pillages et émeutes. En désespoir de cause, le gouvernement cédera, et après des négociations à Libreville par la mouvance présidentielle sans consultation préalable des autres partenaires.

Une constante se dégage néanmoins dans toutes les élections se faisant en Afrique, c'est qu'à l'abri des manipulations, tricheries et en présence d'observateurs et des mécanismes fiables de contrôle des opérations de vote les anciens détenteurs de pouvoir sont toujours battus par un vote-sanction, Buyoya, Kolingba, etc. Demain ce sera le cas du Congo/Zaïre, initialement prévu fin décembre 1993, comme annoncé par le chef de l'Etat sur les antennes de RFI. Peut-être avec certitude au courant du dernier trimestre 1994, et repris en chœur par le gouvernement de conclure le lundi 6 septembre 1993, la même problématique se posera.

Devra-t-on aller aux élections ou non, y aura-t-il assez de garanties de transparence, d'honnêteté à la lumière de l'impraticabilité quasi totale des routes de l'intérieur de l'absence de recensement sérieux et fiable de la population, ou de la paupérisation de la population et la clochardisation de l'opposition.

Il ne faut pas se faire l'ombre d'un

aucun doute que les élections seront féroces et difficiles. Cependant si avec détermination et patriotisme l'opposition est soudée vers le même idéal, elle peut vaincre ces écueils et probablement l'emporter. Cependant, l'exemple angolais n'est pas loin pour la faire déchanter. Dès lors boycott ou pas ?

Maitre Kajangu/Avocat
Près la Cour d'Appel de Bukavu

Graves violations des droits de l'homme

Les droits de l'homme sont constamment violés au Zaïre depuis 1990, année au cours de laquelle le Président Mobutu a annoncé les réformes politiques au pays. Le caractère de violations a changé le long des 3 dernières années.

Il faut noter les plus graves de ces violations : exécutions illégales, mise à mort volontaire et arrestations arbitraires des opposants politiques, violences et autres exactions pouvant conduire à la mort. Les auteurs sont bien connus : ceux qui soutiennent le pouvoir, notamment les forces de la sûreté en uniforme ou en civil et qui sont à la base de nombreuses disparitions. Des arrestations arbitraires, des détentions, parfois de courte durée, des prisonniers de conscience et d'autres prisonniers politiques ne se comptent plus au Zaïre.

Des hommes y sont torturés. D'autres subissent des traitements inhumains, cruels, des plus dégradants. Citoyens libres et prisonniers sont victimes de violations des droits de l'homme. La persécution à base ethnique dans laquelle le gouvernement se compromet est indéniable. Le manque de protection des hommes et l'usage de la peine capitale sont monnaies courantes.

Je suis solidaire aux victimes de toutes ces violations !

Roger De Ganck
A./L.G.61 Belgique/Flandres

Appel d'offre

Le Bureau Conseil Appui (BCA) cherche un Coordinateur ou une Coordinatrice de ses programmes. Le Bureau BCA a comme mission de : assister les Consultants locaux pour renforcer les ONG qui appuient des initiatives de base au sein de la société civile.

Le rayon d'action du BCA est limité aux pays membres de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL). Les ONG autochtones qui en ressentent le besoin seront prioritairement appuyées. Le BCA est appuyé par un Bureau de Consultants des Pays-Bas appelé SAWA.

Le (la) Coordinateur(trice) a un travail de conception, de planification, de coordination et d'exécution. Il (elle) est mis(e) sous la hiérarchie directe du CA du CCOAIB et sous la supervision de la Secrétaire Exécutive du CCOAIB.

Le (la) candidat(e) doit :

- Avoir un diplôme de 2ème degré universitaire ou son équivalent (niveau licence), de préférence en sciences humaines (économie, sociologie,...)
- Avoir une expérience de trois ans au moins dans une ONG.
- Avoir occupé un poste de coordination ou de direction serait un atout.
- Avoir plusieurs expériences en matière de consultation ou d'évaluation de projets.
- Avoir un esprit pédagogique
- Etre motivé pour réaliser la professionnalisation et la spécialisation des ONG.
- Etre animé d'un esprit ONG.

Nous offrons de très bonnes conditions salariales, un bon cadre de travail et divers avantages.

La clôture de cet appel d'offre est fixée au 15 novembre 1993. Les intéressé (e)s sont prié(s) de postuler à ce poste par lettre accompagnée d'un curriculum vitae, d'une copie de leurs diplômes ainsi que de deux recommandations professionnelles, le tout à adresser à :

La commission de sélection
C° BCA
B.P. 1993 Kigali
Tél.: (250) 7 42 89
Fax : (250) 7 42 89